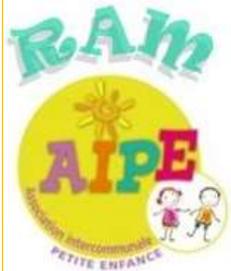


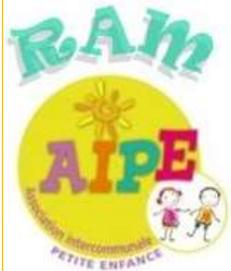
Permanences administratives du RAM - Eté 2020

- **Jusqu'au vendredi 10 juillet inclus**, les permanences administratives sont assurées sur chaque commune.
- **Du lundi 13 juillet au vendredi 21 août** : Les permanences sont centralisées au RAM de Moirans les **mardis et jeudis de 9h à 11h**. Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces créneaux, voire sur un autre lieu par mail (aipe.association@orange.fr) ou en appelant le 04 76 35 66 75.
- **A partir du lundi 24 août**, les permanences reprendront aux horaires et lieux habituels sur les communes.



Permanences administratives du RAM - Eté 2020

- **Jusqu'au vendredi 10 juillet inclus**, les permanences administratives sont assurées sur chaque commune.
- **Du lundi 13 juillet au vendredi 21 août** : Les permanences sont centralisées au RAM de Moirans les **mardis et jeudis de 9h à 11h**. Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces créneaux, voire sur un autre lieu par mail (aipe.association@orange.fr) ou en appelant le 04 76 35 66 75.
- **A partir du lundi 24 août**, les permanences reprendront aux horaires et lieux habituels sur les communes.



Permanences administratives du RAM - Eté 2020

- **Jusqu'au vendredi 10 juillet inclus**, les permanences administratives sont assurées sur chaque commune.
- **Du lundi 13 juillet au vendredi 21 août** : Les permanences sont centralisées au RAM de Moirans les **mardis et jeudis de 9h à 11h**. Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces créneaux, voire sur un autre lieu par mail (aipe.association@orange.fr) ou en appelant le 04 76 35 66 75.
- **A partir du lundi 24 août**, les permanences reprendront aux horaires et lieux habituels sur les communes.